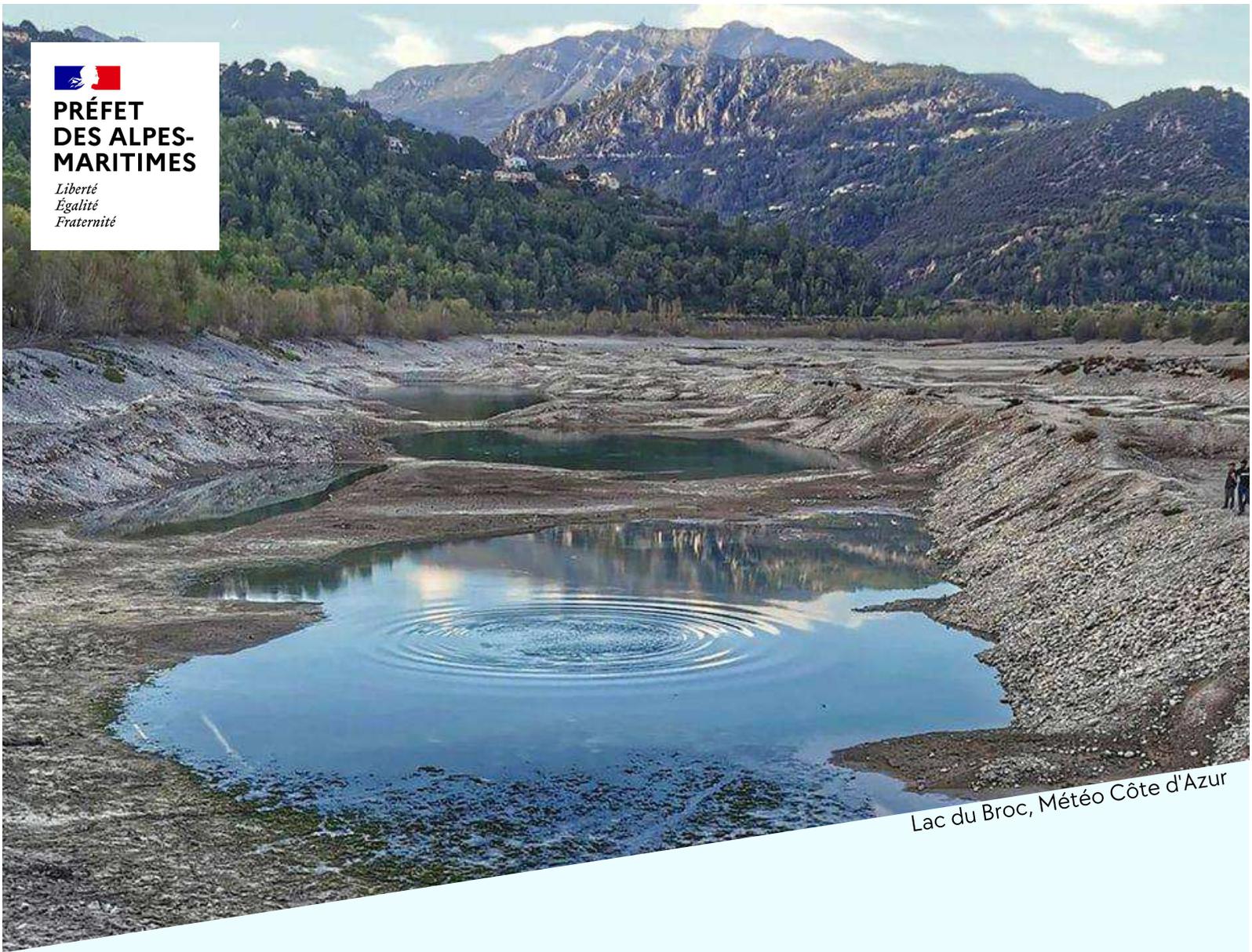




**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Lac du Broc, Météo Côte d'Azur

EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE, LES MESURES DE RESTRICTION PERMETTENT DE PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

ABONNEZ-VOUS POUR SUIVRE LES INFORMATIONS EN TEMPS RÉEL



Prefet06



@prefet06



www.alpes-maritimes.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Secheresse/

Selon les différents stades de sécheresse, les professionnels ont :

	ALERTE	ALERTE RENFORCÉE	CRISE
Golfs 	Interdiction d'arroser entre 8h et 20h + 20% de réduction	Interdiction d'arroser sauf certains terrains* + 60% de réduction	Interdiction d'arroser sauf certains terrains* + 70% de réduction
Commerces et industries 	20% de réduction	40% de réduction	60% de réduction
Agriculture 	Interdiction d'arroser de 8h à 20h et réduire sa consommation de 20% Autorisé avec système d'irrigation localisée, goutte-à-goutte, micros-aspersion	Interdiction d'arroser de 8h à 20h et réduire sa consommation de 40% Autorisé avec système d'irrigation localisée, goutte-à-goutte, micros-aspersion	Interdiction d'arroser sauf entre 20h et 8h si possession d'un système d'irrigation localisée, goutte-à-goutte, micros-aspersion
Canaux d'irrigation 	-20% du débit autorisé/capable ou fermeture pendant 6h dans la journée	-40% du débit autorisé/capable ou fermeture pendant 10h dans la journée	Fermeture du canal
Entreprise de lavage  ou 	Ouverte si possède un système économe en eau et de recyclage de l'eau	Ouverte si possède un système économe en eau et de recyclage de l'eau	Fermée